

POURQUOI ET COMMENT INTRODUIRE VOTRE ENTREPRISE SUR ALTERNEXT ?

| Objectif | Public | Tarif |
|---|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> Acquérir des connaissances théoriques et pratiques sur les moyens de développer et de renforcer les fonds propres d'une entreprise A l'issue de la formation, les participants auront la connaissance nécessaire à décider d'utiliser ou non Alternext pour financer leur croissance | <ul style="list-style-type: none"> Dirigeants de PME ou ETI Directeurs Financiers et Contrôleurs de Gestion | <ul style="list-style-type: none"> 750 € (TVA non applicable) Eligible OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé) N° de formateur : 11753071475 |

Programme

Les trois étapes pour comprendre Alternext :
Découverte, préparation, réalisation de l'introduction sur Alternext

Découverte :

L'appel à l'actionnariat individuel

- Sept millions d'actionnaires individuels investissent en bourse
- Le rôle essentiel du "Prospectus de présentation de l'entreprise"
- Le Listing Sponsor sur Alternext, ses missions

Les règles de l'appel public à l'épargne

- Définition de l'appel public à l'épargne. Limites entre appel public et appel privé à l'épargne
- Le règlement de l'AMF, La sanction du non-respect des règles.

Incitations fiscales des particuliers

- Réduction de l'IRPP, Réduction de l'ISF
- Les conditions d'éligibilité des entreprises à ces deux principales mesures

Profil des entreprises éligibles à Alternext et détermination du montant des capitaux à recueillir

- La stratégie de développement des fonds propres
- Valorisation de l'entreprise, définition du prix et des modalités d'émission des actions

Préparation :

Préparation juridique et comptable, coûts et délais

- Calendrier des différentes opérations à réaliser
- Pourquoi seule la SA et pas la SAS peut lever des capitaux auprès des particuliers
- Intéressement au capital des dirigeants et des salariés ; Utilisation des BSA et des BSPCE

Quelle(s) technique(s) employer

- Cession d'actions
- Emissions d'actions par augmentations de capital, obligations, autres ...
- Autres formes d'investisseurs que les souscripteurs individuels

Réalisation :

Les obligations à respecter sur Alternext

- L'information permanente et périodique des actionnaires, rôle de la communication financière.
- Le contrat de liquidité
- Le back-office titres

Dates des formations (1/2 journée)

- | | |
|---------------------------------------|--|
| • Mardi 10 janvier 2012 (de 9h à 13h) | • Jeudi 14 novembre 2012 (de 9h à 13h) |
| • Mercredi 6 juin 2012 (de 9h à 13h) | • Vendredi 5 avril 2013 (de 9h à 13h) |



Conseil en Ingénierie et Introduction Boursière des PME - PMI

SIRET : 338 689 227 00043

Agréé par NYSE-Euronext en tant que Listing Sponsor sur Alternext

Siège : 10, rue de Montyon 75009 Paris

Tél. : 01 42 46 11 73 Fax: 01 48 24 10 89 Mail : ciib@bourse-introduction.com